

TAILLIS A CROISSANCE RÉDUITE

N° 274111 (1/2)

CARACTÉRISTIQUES

<i>Irrégulier et clairié</i>	
<i>Couvert en %</i>	40 à 60
<i>Hauteur moyenne en mètres à 50 ans</i>	1 à 3
<i>Densité en nombre de cépées par hectare</i>	500 à 1500
<i>Volume en stères par hectare</i>	< 40

Brins de faible dimension, fréquente descentes de cimes, dépérissement important, apparition de gourmands

AUTO-ÉCOLOGIE, EXPOSITION, SOLS, BILAN HYDRIQUE

Plateau calcaire, crête ou zone de forte pente.

Situation sèche, généralement versant sud.

Variantes :

- En transition avec la garrigue boisée ou le « Taillis commun de Chêne vert » :
☞ n°274112.
- Surétage clair de Pin d'Alep (< 200 tiges par hectare).

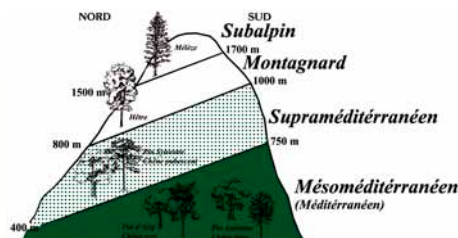
LITTORAL CALCAIRE ☞ LITTORAL SILICEUX ☞ MOYEN-PAYS ☞

Fortement représenté dans la zone « Littoral calcaire », ce peuplement est le résultat d'incendies répétés et (ou) de conditions stationnelles difficiles (ex.: calcaire affleurant mal fissuré).

Il ne présente guère d'intérêt sylvicole (potentiel très faible), mais sa vocation environnementale est importante.



Le « taillis à croissance réduite » de Chêne vert présente un intérêt environnemental important (érosion, faune et flore)



Massif des Alpes (L3)



Les conditions stationnelles provoquent une mortalité naturelle importante des brins. Le renouvellement est assuré par rejets et drageons, ce qui confère au peuplement un aspect irrégulier. Sur peuplement vieillissant, les possibilités de renouvellement de l'ensouchement sont mal connues.



Potentiel pour la production de bois, négligeable. Production faible, difficilement valorisable.



Risque d'érosion fréquent. L'ablation du sol peut conduire à une irréversibilité sur calcaire dur.



Habitat d'intérêt communautaire au titre de la directive habitat (Natura 2000), 45.312 Yeuseraie du Mésoméditerranéen. Peut également abriter en mosaïque des habitats d'intérêts prioritaires, telles que les pelouses à Brachypode rameux. Milieu souvent ouvert. Impact paysager au cas par cas.



Intérêt pastoral médiocre, en rapport avec la faible vitalité de la strate herbacée. Accentuation du caractère ouvert par le pastoralisme. Zone de prédilection du petit gibier.

Peu d'intérêt pour la production de bois.
Possibilités d'aménagements cynégétiques ou environnementaux, etc.



La truffe (*Tuber melanosporum*) peut occasionner des revenus complémentaires intéressants.

• En zone Natura 2000, se reporter à la fiche correspondante :

Annexe fiche n°355310.

GESTION RECOMMANDÉE



TRAITEMENT EN TAILLIS SIMPLE



Si cela est possible, il est préférable de s'orienter vers une gestion par parquets de quelques hectares.

Ce peuplement est rarement commercialisable (bois de faible dimension, accès difficile, etc.). Lorsqu'il peut l'être, une gestion en taillis simple avec une révolution de 40 à 60 ans (périodicité des coupes de rajeunissement), permet de maintenir dans le temps la densité et la vigueur des cépées. Elle assure un revenu au gestionnaire (bois de chauffage).

⚠ Pour les taillis âgés de plus de 100 ans, compte tenu des incertitudes sur l'aptitude des souches à rejeter, surseoir au coupe de taillis simple.

TRAITEMENT JARDINATOIRE PAR ÉCLAIRCIE DE CÉPÉES

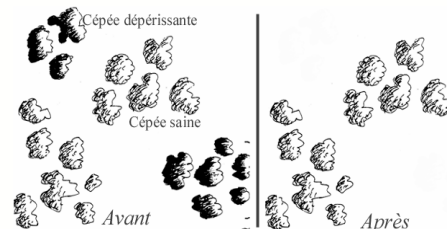


« L'éclaircie » initiale peut être, dans le cas de peuplements très médiocres (dépérissement important, bois de faible dimension) être réalisée mécaniquement.

Cette technique permet un renouvellement partiel des cépées. Le pâturage doit être alors conduit de façon extensive avec des ovins uniquement.

Elle peut avoir différents objectifs : environnemental, pastoral, cynégétique, etc. Elle peut être préconisée dans certains documents d'objectifs Natura 2000 (Annexe fiche n° 355310).

Elle associe, une coupe d'éclaircie par cépées entières maintenant plus de 30% du couvert, en gardant des grosses cépées uniformément réparties sur l'ensemble de la surface et l'entretien par pâturage ou par intervention mécanique (broyage).



NON INTERVENTION



Elle s'imposera le plus souvent.

Elle peut être accompagnée de travaux à vocation cynégétique (ouverture de layons, création de cultures à gibiers sur des parcelles voisines présentant un potentiel suffisant).

GESTION DÉCONSEILLÉE



ÉCLAIRCIE



L'éclaircie doit être envisagée sous la forme de travaux de **nettoyement**, c'est-à-dire en ne prélevant que les brins dominés et en maintenant le couvert fermé.

La réalisation d'éclaircies dans un but de conversion du taillis (évolution vers futaie feuillue) est impossible. Elle risque de provoquer à terme une réduction de l'ensouchement. La régénération par glandée est aléatoire.

- ⚠ L'éclaircie ne se justifie que dans des cas très particuliers, tels que des aménagements paysagers ou de Protection des Forêts Contre les Incendies. **Elle doit être conduite avec prudence sur de petites surfaces.**

INTERDITS



TRANSFORMATION PAR PLANTATION

La transformation à des fins de production de bois est utopique. Les risques d'échecs sont importants. Le potentiel de la station est très faible.

COUPES RASES À DES ROTATIONS COURTES

La rotation minimale des coupes rases doit être supérieure à 40 ans. Les coupes fréquentes affaiblissent la vitalité du peuplement et réduisent la fertilité des sols.

PÂTURAGE INCONTRÔLÉ APRÈS COUPE DE RAJEUNISSEMENT

La pression pastorale doit être adaptée (mise en défens si nécessaire), afin de ne pas compromettre la régénération, sur l'ensemble des surfaces régénérées ou rajeunies.